

L'Almanach de France ["puis"
et du Musée des familles]...
Par la Société pour
l'émancipation intellectuelle
["puis" [...]]

L'Almanach de France ["puis" et du Musée des familles]... Par la Société pour l'émancipation intellectuelle ["puis" Publié par la Société nationale]. 1882.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

L'annexion de Tahiti à la France.

Le 24 mars dernier a eu lieu à Tahiti la promulgation solennelle de la loi portant ratification du traité de cession par le roi Pomaré à la France de tous les territoires dépendant de sa couronne.

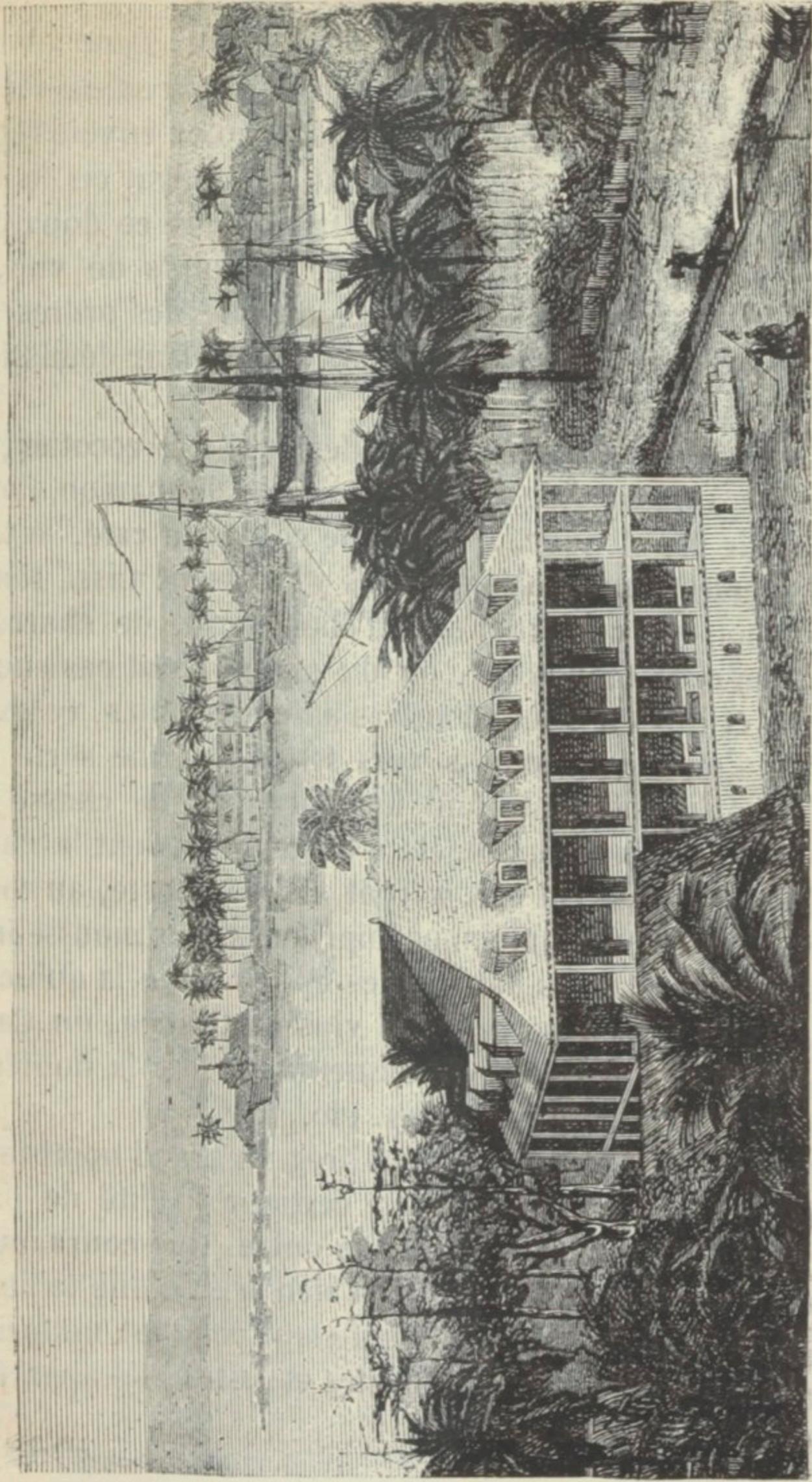
Voici sur notre nouvelle colonie quelques détails qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

L'archipel tahitien se compose de deux groupes voisins l'un de l'autre, c'est-à-dire, en allant de l'est à l'ouest, Maitéa, Tahiti, Moréa, qu'on appelle aussi Eiméo, et, au nord de ces deux dernières, Tétuaroa et les îles sous le Vent; plus à l'ouest encore, plus nombreuses, plus petites, Tubuai, Manu, Huahipe, Raiatéa et Tahan, que relie une ceinture de coraux, Barabora, Manupiti, etc.

Le premier navigateur français qui aborda à Tahiti fut Bougainville. Il fut si frappé à la vue de cette île d'arbres toujours verts, de fleurs toujours renaissantes, de fruits toujours sans pareils et de femmes encore douées de l'innocence de l'âge d'or, qu'il lui donna le nom de « Nouvelle-Cythère ». En ce temps-là, on ne voyait rien au delà de la mythologie.

En 1797, une compagnie de missionnaires protestants, agents de la Société des missions de Londres, s'établit à Tahiti; ces missionnaires finirent par vouloir s'emparer du gouvernement de l'île; ils tentèrent de couvrir du pavillon britannique les terres du royaume tahitien; mais ils ne purent y parvenir, et, en 1842, la reine Pomaré et les grands chefs rédigèrent un acte par lequel ils sollicitaient le protectorat de la France; l'amiral Dupetit-Thouars accepta au nom de Louis-Philippe.

La superficie totale de Tahiti et de la presqu'île de Tairabu est de 104,215 hectares; sa population est de sept à huit mille âmes, dont trois cents et quelques Français seulement, mais plus de mille autres étrangers de toutes nations. De hautes montagnes, d'origine volcanique occupent le centre de l'île et celui de la presqu'île,



Le port de Papeete à Tahiti.

circulaires l'une et l'autre, entourées de coraux l'une et l'autre, mais les bords y offrent des vallées extraordinairement fertiles, et le climat en est admirablement sain. C'est là qu'on envoie reprendre des forces à ceux de nos marins dont le Sénégal ou la Guyane ont altéré la santé. Et ils se plaisent tant, sous ce doux ciel, au milieu de ces populations faciles à tous les points de vue, où les femmes sont charmantes, qu'il faut, dit-on, des ordres réitérés pour les en arracher, et qu'on en a vu donner leur démission plutôt que de partir.

Les productions végétales naturelles sont : le cocotier, l'arbre à pain, le tacca pinnatifide, le taro, l'igname, le manioc, l'oranger, le goyaver, le caoutchouc, l'indigo, le coton, le café, le tabac, le sorgho. Diverses plantes oléagineuses y poussent aussi. Nombreux y sont les bois de construction, d'ébénisterie, de charronnage. Mais les minéraux manquent, ou du moins n'ont pas encore été découverts, et il n'y a guère d'autres animaux utiles, en exceptant les bœufs qu'on y a introduits vers 1845, qu'une sorte de porc sauvage dont les habitants font leur prétexte de chasse et leur nourriture. Les principaux objets d'exportation sont la nacre, les perles, l'huile de coco et l'arrow-root. On y importe, au contraire, des étoffes de soie, des indiennes imprimées, des mousselines, des objets de toilette pour les dames, des épices et de la quincaillerie, des fers ouvrés ou en barres, des vins de France, du Cap et de Madère, des fruits et conserves alimentaires, de la houille, de la vaisselle, des cristaux, des cigares, etc.

Presque tous les habitants savent lire; un grand nombre d'entre eux écrivent. Ils sont doués d'une certaine facilité de parole et d'un esprit vif et enjoué; ils sont, en outre, très-courageux.

Extérieurement, les Tahitiens sont bien pris; d'une taille élevée, d'une physionomie douce, la teinte de leur peau est uniformément cuivrée. Ils sont, en général, robustes et lestes; ils appartiennent à une variété de la race malaise.

Les Tahitiens sont loin d'être sévères dans leurs mœurs. Ils ne s'occupent que des choses propres à leur donner du plaisir et de la joie. Ils aiment passionnément la musique, ils se plaisent à célébrer leurs triomphes à la guerre, leurs travaux pendant la paix, leurs voyages, leurs aventures et les beautés de leur île.

Le peuple ne se nourrit que de poisson ; la chair du porc, très-délicate en ce pays, est réservée exclusivement aux chefs. Ils font usage d'une liqueur obtenue en faisant infuser de la racine de *pava*. Cette liqueur, très-enivrante, paralyse toutes les facultés et abrège considérablement leurs jours.

Les femmes sont dans un état d'infériorité marqué et ne prennent jamais leur repas avec leurs maris.

L'habillement des hommes et des femmes est fait d'une étoffe blanche que leur fournit l'écorce d'un arbuste. Des pièces de cette étoffe forment leurs vêtements ; l'une, qui a un trou au milieu pour y passer la tête, prend depuis les épaules jusqu'à mi-jambes, devant et derrière ; l'autre, de quatre à cinq mètres de longueur, est enveloppée autour du corps sans le serrer. Cette étoffe n'est point tissée, elle est fabriquée comme le papier.

Ainsi que dans tous les pays intertropicaux, on distingue à Tahiti deux saisons : la saison sèche et la saison humide ou *hivernage*.

Celle-ci commence en décembre et finit en avril. Pendant les huit autres mois de l'année, le climat de Tahiti est réellement admirable.

Pendant l'hivernage, les secousses atmosphériques sont quelquefois terribles, la pluie tombe avec une telle persistance que toute communication par terre devient impossible.

Les moindres ruisseaux, transformés en torrents impétueux, entraînent des colonnes basaltiques et des pans entiers de murailles rocheuses, qui détruisent sur leur passage maisons, cultures et ponts. Ces phénomènes sont heureusement rares.